



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

1470, rue Notre-Dame, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0

Téléphone : (819) 374-4525

Site internet : www.st-maurice.ca

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

M.R.C. DES CHENAUX

Avis public est donné par le soussigné, monsieur Stéphane Laroche, directeur général et greffier-trésorier, que le conseil municipal, à la séance ordinaire dudit conseil tenue le 8 juin 2026, a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 2026-664 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-489 afin d'y inclure les normes de dispositions relativement à l'implantation d'une unité d'habitation accessoire sur le territoire de Saint-Maurice.

Ledit règlement est déposé à l'Hôtel de ville où toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

La Municipalité a reçu la conformité de la M.R.C. des Chenaux suite à l'adoption de ces règlements le 25 août 2026.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Maurice, ce 25^e jour du mois d'août 2026.

Stéphane Laroche,

Directeur général et greffier-trésorier